

Erasmus+ et autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels: une approche d'apprentissage tout au long de la vie

2015/2257(INI) - 12/04/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 37 contre et 90 abstentions, une résolution sur le programme Erasmus+ et d'autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels: une approche d'apprentissage tout au long de la vie.

Les députés ont rappelé que, selon Eurostat, le taux de chômage est resté à 10,2% en 2014, que **le chômage des jeunes s'élève actuellement à 22,1%** dans l'ensemble de l'Union, que **51% seulement des travailleurs âgés de 55 à 64 ans ont un emploi** et que l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes atteint 13,6 points de pourcentage chez les travailleurs âgés. Dans ce contexte, l'apprentissage non formel et informel et la formation professionnelle pourraient permettre de lutter contre l'abandon scolaire, le nombre inacceptable de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (NEET), ainsi que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et l'inadéquation des compétences.

Inventaire des résultats et définition des enjeux principaux : les députés estiment que l'éducation est un droit fondamental de la personne et un bien public qui devrait être également accessible à tous. Ils ont appelé à **supprimer tous les obstacles** socio-économiques qui compromettent l'égalité d'accès de tous aux possibilités d'enseignement et de formation professionnels (EFP), notamment à la mobilité. Ils ont invité la Commission, les États membres et les principales parties prenantes à **accroître la visibilité des programmes** d'EFP afin de supprimer les barrières culturelles et combattre le manque de motivation, d'esprit d'initiative et de compétences linguistiques, particulièrement dans les régions les plus touchées par le chômage des jeunes.

Le Parlement a insisté sur la nécessité de faciliter la mise en œuvre de la mobilité au titre d'Erasmus+ en prenant des mesures pour accroître le taux de réussite des demandes, en **simplifiant la conception et l'utilisation des outils électroniques** pour la gestion de la mobilité, en sensibilisant à la valeur des programmes de mobilité dans tous les établissements d'enseignement général et professionnel de l'Union ainsi qu'en fournissant des informations et des formations mieux ciblées à l'intention des bénéficiaires et des intermédiaires des programmes et actions.

La Commission a été invitée à créer une «**carte électronique d'étudiant européen**» qui conférerait le statut d'étudiant de l'Union dans un contexte de mobilité et permettrait aux étudiants d'accéder à certains services.

Accroître la visibilité auprès des PME : le Parlement a invité la Commission, les États membres et les services publics pour l'emploi à faire connaître le programme Erasmus+ et les autres instruments destinés à promouvoir la mobilité dans le cadre de l'EFP, notamment au sein des PME. Il a souligné qu'il était urgent de **consulter ou d'associer l'industrie** et les services des secteurs tant public que privé, y compris le secteur de la production (notamment les PME et les micro-entreprises), lors de la conception, la définition, l'exécution et l'accompagnement des programmes de mobilité de qualité relevant de l'EFP.

Les députés ont appelé à reconnaître le rôle joué par les **chambres de métiers et leurs centres de formation** pour soutenir la mobilité et les très petites entreprises; toutes les mesures prises pour renforcer

les programmes d'EFP devraient se concentrer sur des domaines favorisant l'énergie à émissions de carbone nulles et la mobilité durable.

Pour un statut européen des apprentis : les députés ont rappelé qu'aujourd'hui, seul 1% des jeunes en formation professionnelle par alternance, dont font partie les apprentis, part en mobilité au cours de la formation. Ils ont donc insisté sur l'importance capitale de créer les conditions pour développer la mobilité des apprentis au sein de l'Union, afin de leur donner les mêmes chances qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur. Ils ont par conséquent encouragé l'Union européenne à définir un statut d'«apprenti européen». Ils ont également :

- invité la Commission à présenter une proposition de **programme d'apprentissage** de l'Union qui garantirait un ensemble de droits pour les apprentis et les apprenants de l'EFP ;
- mis en avant le rôle positif que les «seniors» peuvent jouer dans l'éducation et la formation des jeunes afin de faciliter l'apprentissage par l'expérience dans le cadre d'équipes intergénérationnelles ;
- encouragé l'adoption de mesures concrètes afin de s'assurer que les apprentissages et les stages relevant d'Erasmus+ **ne soient pas utilisés à mauvais escient** et transformés en un instrument pour réduire les coûts du travail.

Accès: améliorer les possibilités de mobilité des jeunes dans le domaine de la formation professionnelle : le Parlement a encouragé la création d'un cadre, tel que celui du dernier programme Léonard de Vinci, qui devrait être repris dans les appels à manifestation d'intérêt ciblés prévus au titre d'Erasmus +, qui présente, aussi clairement et précisément que possible, les possibilités de mobilité pour les jeunes qui étudient dans le cadre de l'EFP, principalement grâce à des campagnes organisées par les pouvoirs publics. Ils ont encouragé la Commission et les États membres à **fournir les ressources financières suffisantes** pour soutenir les programmes de mobilité en tenant compte des obstacles financiers potentiels.

De la mobilité à l'employabilité: validation et reconnaissance des résultats de l'apprentissage, des aptitudes et des compétences : les députés ont souligné que les opportunités offertes par la mobilité à des fins d'apprentissage et de formation – comme le développement de réseaux internationaux, par exemple – peuvent avoir des effets positifs sur l'employabilité, la coopération transnationale et la compétitivité de l'Europe. Ils ont estimé que les mesures actuelles et futures visant à remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences devraient faciliter à la fois la participation des employeurs, des entreprises et des communautés locales, et être mieux reliées aux prévisions relatives à l'évolution du marché du travail et aux futurs besoins en matière de qualifications.

La Commission a été invitée à **suivre l'évolution de la demande et de l'offre** sur le marché du travail au sein de l'Union européenne, ainsi que la mobilité géographique et professionnelle, afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Vers des programmes de mobilité plus efficaces, accessibles et ouverts : le Parlement a invité la Commission et les États membres à définir et à renforcer, notamment en collaboration avec le Cedefop, le rôle des institutions intermédiaires, tant territoriales que sectorielles, qui participent à la préparation, à la gestion et au suivi de la mobilité. Il a souligné la nécessité de disposer d'institutions intermédiaires qui soient dotées de ressources budgétaires et humaines suffisantes pour faire en sorte que les structures responsables de la gestion et de l'organisation des programmes de mobilité soient en mesure de garantir la participation du réseau de centres de formation professionnelle. Il a également insisté sur la nécessité d'offrir une protection juridique aux mineurs à l'étranger.

La Commission et les États membres ont été appelés à créer et mettre effectivement en œuvre **un réseau européen d'ateliers et d'incubateurs**, cette démarche étant essentielle pour encourager des alliances de la

connaissance entre des écoles, des universités et des entreprises et pour promouvoir l'accès à la formation, à l'expérience, à des cours de mise à niveau pour les enseignants et les chargés de cours, à l'apprentissage et aux jeunes entreprises.

Le Parlement a enfin demandé:

- l'instauration d'un **mécanisme de guichet unique** pour mettre en commun les données et les outils de communication afin de fournir un service pratique et efficace à tous ceux qui souhaitent obtenir des informations et un soutien concernant les divers programmes de mobilité existant aux niveaux européen, national, régional et local;
- des **statistiques actualisées** et de procéder, si possible, à des évaluations ou à des études portant sur Erasmus+ et d'autres programmes de mobilité dans le domaine de l'EFPP;
- un réexamen/une révision du **cadre financier pluriannuel** (CFP) axé notamment sur une évaluation préalable de l'efficacité des ressources allouées à la lutte contre le chômage, et une réduction des fonds accordés aux postes les moins efficaces.